ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 8353-8005111/6

Conseil de la science et de la technologie

Rapport annuel de gestion 2004-2005

science et technologie au service de la société

Québec

Conseil de la **science**
et de la **technologie**

Rapport annuel de gestion

2004-2005

science et technologie au service de la société

Cette publication a été rédigée et éditée par le
Conseil de la science et de la technologie
1200, route de l'Église, bureau 3.45
3e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4Z2

Téléphone : (418) 644-1165
Télécopieur : (418) 646-0920

Ce document est disponible sur le site Web du
Conseil de la science et de la technologie
http://www.cst.gouv.qc.ca

Révision linguistique
Le Graphe

Coordination des communications
Katerine Hamel, agente d'information

Conception graphique de la page couverture
Balatti Design

Dépôt légal – 2005
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-44974-6
ISSN 1708-458X

Pour faciliter la lecture du texte, le genre masculin est utilisé sans aucune intention discriminatoire.

© Gouvernement du Québec 2005

TABLE DES MATIÈRES

Le message du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

La déclaration de la présidente du Conseil

1 Présentation du Conseil de la science et de la technologie 1
1.1 Mission 1
1.2 Structure organisationnelle 1
1.3 Créneaux d'activité et leviers d'intervention 4
1.4 Clientèle 4
1.5 Partenaires 4

2 Présentation des résultats annuels au regard du projet de Plan stratégique 2005-2008 5
2.1 Orientation 1 : Proposer une analyse prospective des grands défis du Québec en science et technologie 5
2.2 Orientation 2 : Renforcer la prise en compte des besoins conjoncturels en science et technologie du Conseil 7
2.3 Orientation 3 : Favoriser une meilleure appropriation des avis et des recommandations du Conseil 10

3 Ressources 14
3.1 Ressources humaines 14
3.2 Ressources financières 14

Annexe 1 Les publications du Conseil en 2004-2005 17
Annexe 2 Les travaux en cours en 2004-2005 20
Annexe 3 Suivi général du rayonnement et des retombées des productions du Conseil 21
Annexe 4 Activités de promotion des avis et recommandations 2004-2005 26
Annexe 5 Extrait de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la recherche (2004, chapitre M-30.01) 27
Annexe 6 Code d'éthique et de déontologie du Conseil 29

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir et l'honneur de vous remettre le rapport annuel de gestion du Conseil de la science et de la technologie, conformément à l'article 5 de la Loi sur l'administration publique pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation,

Claude Béchard

Monsieur Claude Béchard
Ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
Gouvernement du Québec
Québec

Objet : Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles y afférents

Monsieur le Ministre,

Les informations contenues dans le présent rapport annuel relevant de ma responsabilité, je déclare que ces données et les contrôles afférents sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2005.

Le Rapport annuel de gestion 2004-2005 du Conseil de la science et de la technologie :

- définit la mission, les mandats et les orientations stratégiques du Conseil;
- décrit les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présente des données exactes et fiables.

La présidente du Conseil de la science et de la technologie,

Hélène P. Tremblay

1 PRÉSENTATION DU CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

1.1 Mission

Le Conseil de la science et de la technologie (CST) est un organisme consultatif créé en 1983 par la Loi sur le développement scientifique et technologique du Québec. Il succédait alors au Conseil de la politique scientifique, constitué en 1972. La fonction de conseil en science et technologie existe ainsi depuis plus de trente ans au Québec, ce qui fait du Conseil la plus ancienne institution de politique scientifique au Québec. Le CST relève actuellement du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Le Conseil a pour fonction de conseiller le ministre sur toute question relative à l'ensemble du développement scientifique et technologique du Québec. À cette fin, le Conseil doit périodiquement faire rapport au ministre sur l'état et les besoins de la recherche et de la technologie (voir l'annexe 5).

Depuis son Plan stratégique 2001-2004, le Conseil de la science et de la technologie décrit sa mission dans les termes suivants : définir, de façon intégrée, rigoureuse et critique, des objectifs et des moyens pour développer la science, la technologie et l'innovation au bénéfice de la société québécoise.

Le Conseil étant un organisme d'analyse et de réflexion, et n'ayant pas de mandat exécutif, il évolue en complémentarité et en collaboration avec son ministre de rattachement. Il doit cependant conserver un regard autonome et critique par rapport à l'action gouvernementale. Ce rôle de vigie, il le joue également auprès des autres ministères québécois, du gouvernement fédéral et des autres acteurs sociaux qui influencent le développement de la science et de la technologie au Québec.

1.2 Structure organisationnelle

Le Conseil se compose de quinze membres, dont une présidente, nommés par le gouvernement et issus des milieux universitaire et collégial, des affaires, du travail, de l'information scientifique et technique, ainsi que des secteurs public et parapublic. Le gouvernement peut désigner au plus trois observateurs auprès du Conseil; ceux-ci participent aux réunions du Conseil, mais sans droit de vote.

Des groupes temporaires d'experts sont nommés par le Conseil pour piloter les travaux entourant la production de ses avis et de ses rapports de conjoncture. Leur composition varie en fonction du sujet abordé, mais comprend toujours un membre du Conseil.

Depuis le début de l'année 2001-2002, deux entités sont rattachées au Conseil, la Commission de l'éthique de la science et de la technologie (CEST) et le Comité-conseil de la culture scientifique et technique, conformément aux recommandations formulées dans la Politique québécoise de la science et de l'innovation.

Le secrétariat du Conseil assure le soutien administratif du Conseil, qu'il s'agisse de la gestion des ressources humaines, financières, matérielles ou informationnelles. Il s'occupe de la préparation des séances du Conseil et de la rédaction des comptes rendus. De plus, les ressources du secrétariat rédigent les publications du Conseil (avis, études, rapports, mémoires) sous la supervision des groupes d'experts, pour approbation par les membres du Conseil. La Commission de l'éthique de la science et de la technologie fait exception à cet égard : ses rapports sont déposés au Conseil pour information. Le secrétariat a aussi la responsabilité de la gestion des documents et des archives. Enfin, il est chargé d'assurer les communications et les liaisons avec divers organismes.

Le secrétaire général du Conseil est la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels. C'est à lui que sont déléguées les fonctions que la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels confère à la présidente du Conseil.

Au 31 mars 2005, le Conseil de la science et de la technologie était composé des membres suivants :

La présidente

Mme Hélène P. Tremblay

Les membres

Mme Francine Bonicalzi
Présidente-directrice générale
Technopole – Vallée du Saint-Maurice

M. Jocelyn Boucher
Directeur
Centre hospitalier de l'Université de Montréal
Direction des ressources financières et des partenariats économiques

Mme Louise Dandurand
Présidente-directrice générale
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

Mme Édith Deleury
Professeure titulaire
Faculté de droit
Université Laval

M. Jean-Claude Forest
Président
Commission de la recherche
Université Laval

M. Robert Gagné
Professeur titulaire
École des Hautes Études commerciales de Montréal
Institut d'économie appliquée

M. Pierre-André Julien
Professeur et titulaire de la Chaire Bombardier
Institut de recherche sur les PME
Université du Québec à Trois-Rivières

M. Pierre Lacroix
Président
Bioxel Pharma inc.

Mme Nicole Lafleur
Directrice générale
Cégep de Lévis-Lauzon

M. Alain Lavoie
Président-directeur général
Biotechnologies Océanova inc.

M. Hany Moustapha
Senior fellow et directeur
Programme Technologie, formation technique et collaboration
Pratt & Whitney Canada

M. Jean Nicolas
Professeur titulaire
Département de génie mécanique
Université de Sherbrooke

M. Perry Niro
Directeur général et chef de la direction
BioQuébec

M. Jacques Simoneau
Président et chef de la direction
Hydro-Québec CapiTech inc.

Les membres observateurs

M. Jacques Babin
Sous-ministre adjoint à la politique scientifique
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

M. Gilles Demers
Sous-ministre
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

M. Michel Desrochers
Directeur général
Institut de recherche en biotechnologie

Le secrétaire général par intérim

M. Alain Bergeron

ORGANIGRAMME DU CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE AU 31 MARS 2005

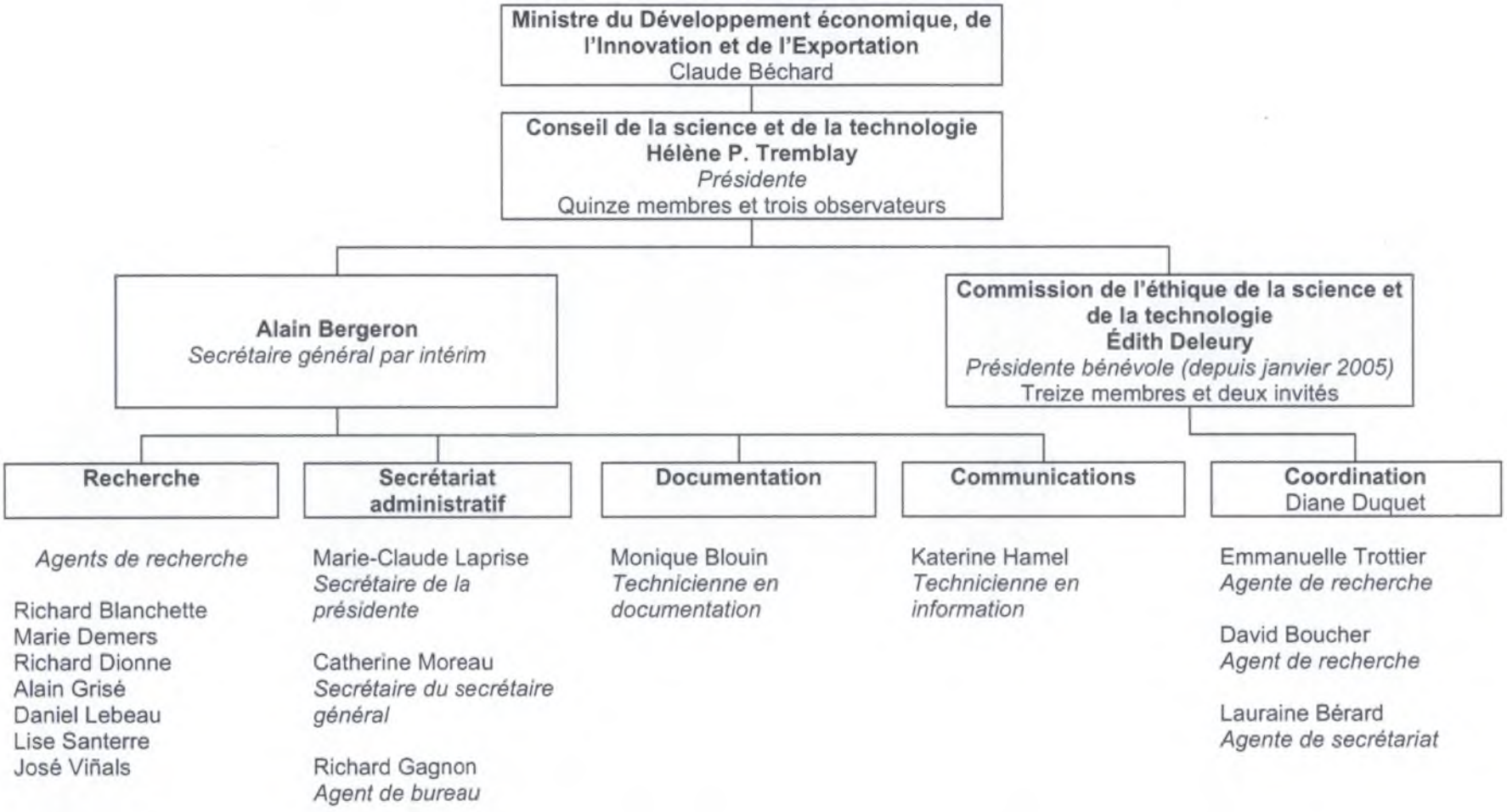

Agents de recherche

Richard Blanchette
Marie Demers
Richard Dionne
Alain Grisé
Daniel Lebeau
Lise Santerre
José Viñals

Marie-Claude Laprise
Secrétaire de la présidente

Catherine Moreau
Secrétaire du secrétaire général

Richard Gagnon
Agent de bureau

Monique Blouin
Technicienne en documentation

Katerine Hamel
Technicienne en information

Emmanuelle Trottier
Agente de recherche

David Boucher
Agent de recherche

Lauraine Bérard
Agente de secrétariat

1.3 Créneaux d'activité et leviers d'intervention

Les principaux créneaux d'activité du Conseil sont : la recherche universitaire, la recherche-développement (R-D) et l'innovation industrielle, la recherche gouvernementale, les mécanismes de liaison et de transfert, l'innovation technologique et sociale, la formation et la main-d'œuvre scientifique et technique, la culture scientifique et technique, les systèmes d'innovation sectoriels et régionaux, les politiques scientifiques, les technologies génériques (biotechnologies, TIC, etc.) ainsi que les questions d'impact social et d'éthique liées à la science, à la technologie et à l'innovation.

Les avis et les rapports de conjoncture constituent les principaux leviers d'intervention du Conseil. D'autres outils sont également utilisés, comme les mémoires, les colloques, les études et les rapports de recherche.

1.4 Clientèle

Au sens de l'article 6 de la Loi sur l'administration publique, le Conseil n'est pas un organisme qui fournit des services directs à la population ou aux entreprises. Il n'a donc pas de clientèle au sens usuel du terme. Sa raison d'être est de conseiller son ministre de rattachement, qui est le ministre responsable de la politique scientifique au gouvernement du Québec. Le Conseil s'adresse cependant à des interlocuteurs et à des utilisateurs de ses documents.

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation est le principal interlocuteur du Conseil. C'est à lui que s'adressent tous les avis, sans exception, ainsi que la plupart des recommandations. De plus, certains avis sont produits à la demande formelle du ministre. Le Conseil peut faire appel à d'autres interlocuteurs du gouvernement du Québec, de même que des milieux industriel et universitaire ou de tout autre milieu responsable de la promotion et du développement de la science, de la technologie et de l'innovation en territoire québécois.

Le Conseil choisit, sauf exception, de rendre publics ses documents. Il rejoint alors ceux et celles qu'il qualifie d'utilisateurs de ses avis et rapports. Ces utilisateurs sont issus de tous les horizons : industrie, enseignement et recherche, syndicats, gouvernement, associations diverses, etc. Ils s'intéressent principalement aux données et aux analyses incluses dans les avis ou rapports du Conseil.

Par ailleurs, en vertu du mandat qui lui est confié, la Commission de l'éthique de la science et de la technologie doit organiser des débats publics sur les enjeux éthiques de la S-T, notamment par voie de forum, dans le but de connaître les valeurs propres à la société québécoise et de dégager des consensus. Le Conseil lui-même n'a pas ce mandat.

1.5 Partenaires

Les partenaires du Conseil sont : les personnes qui prêtent leur concours à l'élaboration des avis en tant que membres de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie, du Comité-conseil de la culture scientifique et technique ainsi que des comités de pilotage chargés d'encadrer la production d'un avis; les personnes et les organismes qui apportent leur soutien financier ou technique au Conseil dans la production et la diffusion de ses avis et recommandations; les organismes qui participent conjointement à des actions comme l'organisation de colloques.

Le principal partenaire demeure le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, auquel s'ajoutent, par exemple, les fonds subventionnaires de la recherche scientifique, les organismes de financement et de capital de risque, les ministères et les organismes publics qui ont des responsabilités touchant à la science et à la technologie, les associations industrielles, les chercheurs et les établissements d'enseignement supérieur, les milieux de la culture scientifique et technique ainsi que d'autres organismes comme l'Association francophone pour le savoir (Acfas), l'Association de la recherche industrielle du Québec (ADRIQ), etc.

2 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS ANNUELS AU REGARD DU PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008

Un projet de plan stratégique 2005-2008 a été adopté par le Conseil à sa réunion du 2 avril 2004 puis remis au ministre, conformément à la procédure en vigueur au gouvernement. Le plan n'est pas encore officiellement accepté au moment d'écrire ce rapport. En cours de processus, des modifications ont été demandées, dont celle de décaler le calendrier de mise en œuvre vers l'horizon 2005-2008. Puisque les décisions du Conseil ont été prises durant l'année 2004-2005 en fonction de ce projet de plan, la présente reddition de comptes est structurée autour des orientations qui y sont retenues.

Les trois orientations seront présentées à tour de rôle, en mentionnant chaque fois les axes d'intervention s'y rapportant, les indicateurs proposés et les résultats obtenus.

2.1 Orientation 1 : Proposer une analyse prospective des grands défis du Québec en science et technologie

Cette orientation permet de situer la réflexion du Conseil à un niveau macroéconomique et macrosocial, de même que dans une perspective de long terme, deux dimensions qui permettent de maximiser l'originalité et l'utilité des travaux du Conseil par rapport à ceux de ses partenaires.

L'orientation s'applique à deux axes d'intervention complémentaires : la demande de la société québécoise en nouveaux savoirs et nouvelles technologies et la production (ou l'offre) de savoirs.

Axe 1 : La satisfaction de la demande sociale en nouveaux savoirs et nouvelles technologies

Objectifs	Indicateurs	Résultats
• Définir, d'ici à l'été 2005, dix grands défis socioéconomiques pour le Québec sur un horizon d'une vingtaine d'années, défis auxquels la science et la technologie peuvent apporter une contribution significative.	• Rapport publié.	• Un document de consultation et deux rapports sont publiés. • Une consultation auprès de 1 300 chercheurs est complétée. • Sept groupes d'experts sont conviés à proposer des chantiers de recherche majeurs sur sept défis.
• Mobiliser, d'ici à 2008, utilisateurs et producteurs afin de relever certains des défis retenus.	• Nombre de plans stratégiques publiés. • Nombre de tables de concertation créées.	• Postérieurs à 2004-2005. • Postérieurs à 2004-2005.
• Sensibiliser le public aux grands défis.	• Type d'activités réalisées.	• Postérieurs à 2004-2005.

Commentaires

L'axe 1 est couvert par le projet *Perspectives STS* (Science, technologie et société), projet majeur auquel s'associent de nombreux partenaires et qui mobilise environ le tiers des ressources du Conseil.

Ainsi qu'il est prévu dans le devis initial, les deux rapports (voir annexe 1, éléments 11 et 12) permettent de rendre compte respectivement : 1) des résultats d'une enquête menée auprès de 1 625 Québécoises et Québécois pour connaître leurs préoccupations, leurs attentes, leurs attitudes à l'égard de l'avenir du Québec; et 2) des résultats d'un atelier de travail (28 et 29 octobre 2004, à Bromont) ayant permis à une centaine de personnalités, choisies grâce à l'appui d'associations et de regroupements québécois, de proposer quarante défis socioéconomiques majeurs pour le Québec sur un horizon de vingt ans.

En janvier 2005, une consultation électronique a rejoint 1 300 chercheurs de toutes les disciplines et de tous les secteurs d'emploi existants. Cette consultation aura notamment permis de classer les quarante défis en fonction de la contribution potentielle de la science et de la technologie à chacun d'eux. Le Conseil retiendra finalement les sept défis en tête de classement plutôt que les dix premiers comme il avait été prévu à l'origine, parce que, d'une part, ces sept défis reçoivent à eux seuls plus de la moitié des suffrages et que, d'autre part, les trois défis qui suivent dans la liste recoupent en bonne partie certains des défis précédents.

À la suite de cette consultation, sept groupes d'experts sont formés, chacun étant appelé à analyser la portée d'un défi et à proposer des chantiers de recherche majeurs à son sujet. Les ateliers de travail se tiendront au tout début de l'année 2005-2006 de manière à pouvoir en déposer les résultats au colloque organisé par le MDEIE le 30 mai 2005.

Le projet a également été présenté à l'occasion de cinq conférences, dont deux publiques, de deux entrevues accordées à des journalistes, d'une parution dans trois quotidiens québécois et d'un article dans la revue *Découvrir*. Un autre article devrait paraître dans la même revue au cours de l'été 2005.

Le Conseil s'est engagé dans cette opération afin d'accroître les partenariats entre chercheurs et milieux utilisateurs sur des problématiques cruciales aux yeux de la société québécoise, en plus de sensibiliser celle-ci à l'ampleur et à l'utilité de la science et de la technologie.

Les deux autres objectifs se réaliseront au cours des années 2005 à 2008.

Axe 2 : Les nouveaux modes de production du savoir

Objectifs	Indicateurs	Résultats
• Déterminer et faire connaître d'ici à 2008 les tendances actuelles et à plus long terme des modes de production de la recherche scientifique et les enjeux qu'elles représentent pour les orientations politiques du Québec en science et technologie.	• Rapport publié. • Colloque réalisé.	• En 2007. • En 2007-2008.

Commentaires

Il est prévu que le devis de travail sera adopté par le Conseil au début de l'automne 2005.

Ce projet, comme le précédent, se veut un document fondamental d'orientation pour les décideurs publics, en mettant cette fois l'accent sur l'offre québécoise de savoirs et de technologies.

2.2 Orientation 2 : Renforcer la prise en compte des besoins conjoncturels des groupes concernés

Le Conseil désire à ce chapitre assumer pleinement son rôle de conseiller auprès du ministre et répondre aux besoins conjoncturels des principaux groupes d'acteurs visés par le développement scientifique et technologique. L'orientation s'exprime selon deux axes d'intervention.

Axe 1 : La prise en compte des besoins conjoncturels du ministre et des groupes concernés (l'industrie, l'enseignement supérieur et le gouvernement)

Objectifs	Indicateurs	Résultats
• Effectuer, de sa propre initiative, à la demande du ministre ou à celle des groupes concernés, une analyse sur des questions d'actualité jugées importantes pour le Québec et proposer des pistes d'action.	• Nombre de travaux réalisés.	• Un mémoire sur le projet de Plan de développement durable du Québec (du ministre Thomas Mulcair). • Deux études sur la valorisation de la recherche universitaire et démarrage d'une troisième (en partenariat avec VRQ). • Une demande de conseil de la part du Bureau de la Capitale-Nationale acceptée. • Une collaboration demandée par le MAPAQ et acceptée par la CEST pour rédiger une section consacrée aux enjeux éthiques dans un nouveau site gouvernemental sur les OGM.
• Assurer une couverture adéquate des questions intéressant les trois principaux groupes concernés.	• Taux de satisfaction des groupes d'acteurs visés. • Proportion de travaux produits en lien avec les intérêts de chacun des groupes d'acteurs visés.	• En 2007-2008 : évaluation par sondage en fin de plan stratégique.

Commentaires

Le mémoire du Conseil sur le projet de Plan de développement durable permet de répondre à l'invitation publique lancée par monsieur Thomas Mulcair, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dans le cadre de sa tournée de consultation.

Les deux études sur la valorisation de la recherche universitaire (voir annexe 1, éléments 9 et 10) s'inscrivent dans la foulée des travaux de la Commission parlementaire des finances publiques sur le capital de risque. Elles ont porté sur des sujets définis conjointement avec le MDEIE afin de compléter les travaux menés à l'interne au Ministère. Le Conseil a lancé une troisième étude à la fin de l'année en vue de mieux faire comprendre les analogies et les différences qui surgissent entre secteurs socioéconomiques tout au long de la chaîne de valorisation de la recherche universitaire. Ce projet sera mené en partenariat financier avec Valorisation-Recherche Québec.

Le Bureau de la Capitale-Nationale a demandé au Conseil de lui proposer des orientations dans le cadre de la préparation d'une entente ACCORD. La réponse sera remise au début de l'année 2005-2006.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a demandé à la Commission de l'éthique de rédiger la partie réservée aux enjeux éthiques d'un nouveau site gouvernemental consacré aux OGM, demande qui a été agréée et remplie par la Commission.

Les demandes du secteur privé sont venues de celui de la construction et ont donné lieu à quatre conférences publiques en cours d'année. Une entrevue et un article sur invitation ont également été réalisés au profit de ce secteur.

Un avis est en préparation sur les conditions de réussite des PME manufacturières, avec la collaboration du Réseau canadien des technologies – région du Québec.

Le Conference Board du Canada a demandé à la présidente du Conseil de siéger à un comité pancanadien sur la commercialisation des entreprises canadiennes.

La réponse du Conseil à des demandes en provenance du milieu des affaires donne suite à un commentaire critique formulé par les répondants à un sondage de satisfaction réalisé à la fin du Plan stratégique 2001-2004. En effet, une proportion significative des personnes rejointes souhaitait que le Conseil soit plus attentif aux besoins de ce milieu.

Le milieu municipal, par l'entremise de l'Union des municipalités, a demandé une présentation publique de l'avis les concernant (prononcé le 22 octobre 2004), de même que la présence du Conseil au comité d'orientation du Mérite de l'ovation municipale, puis au jury de sélection des lauréats.

Axe 2 : La prise en compte des dimensions sociales du développement scientifique et technologique

Objectifs	Indicateurs	Résultats
• Effectuer des analyses sur des enjeux éthiques en science et technologie.	• Nombre de travaux produits.	• Un avis, un document de consultation et un rapport de consultation sur le don et la transplantation d'organes. • La préparation d'un avis sur le plagiat électronique dans les travaux scolaires et d'un autre sur les enjeux éthiques des nanotechnologies. • La préparation d'un document de réflexion et d'un document de consultation sur les enjeux éthiques de l'utilisation des données biométriques.
• Informer le public et le sensibiliser à ces enjeux.	• Type d'activités grand public	• Organisation d'une consultation sur le don d'organes. • Préparation d'un forum public avec consultation et débat (automne 2005) sur les enjeux éthiques des données biométriques. • Participation à la mise en place du site gouvernemental sur les OGM et création d'une section thématique consacrée aux enjeux éthiques des OGM sur le site de la Commission en hyperlien avec le site gouvernemental.

Commentaires

Les sujets traités en cours d'année par la Commission de l'éthique de la science et de la technologie répondent à des préoccupations rarement abordées sous l'angle éthique, qu'il s'agisse du don et de la transplantation d'organes, du plagiat électronique dans le milieu scolaire ou de l'utilisation des données biométriques à des fins de sécurité.

L'avis intitulé *Le don et la transplantation d'organes : dilemmes éthiques en contexte de pénurie*, publié à l'automne 2004, est né d'une préoccupation de la CEST à l'égard des diverses stratégies qui peuvent être mises en place pour pallier la pénurie d'organes à des fins de transplantation. Les résultats d'une consultation auprès d'une centaine d'interlocuteurs et d'experts du domaine, réalisée dans le cadre des travaux préparatoires à l'avis et fondée sur un document de consultation préparé à cet effet, lui ont permis d'arrimer sa réflexion et ses recommandations sur les besoins et les attentes des citoyens et des praticiens.

La préparation d'un avis sur le plagiat électronique dans les travaux scolaires (voir annexe 1, élément 15) a donné lieu à une expérience tout à fait nouvelle pour la Commission et vraisemblablement inédite. En effet, la Commission a créé une commission jeunesse, composée de quinze étudiants de cinq cégeps du Québec. Au cours du trimestre d'hiver 2005, et avec la collaboration de leurs enseignants du cours d'éthique, ces étudiants ont eu le plagiat électronique comme thème de travail afin de se préparer à une fin de semaine de discussion sur le sujet et de formuler des recommandations aux divers acteurs concernés par les répercussions d'une telle pratique. Mis en forme au secrétariat de la Commission et avalisé par les membres de la CEST jeunesse 2005, l'avis sera publié et diffusé par la Commission en septembre 2005 et rendu accessible dans son site.

Tout au long de l'année, la Commission a mené une réflexion sur la biométrie. Un document de réflexion issu de ses travaux sera déposé en juin auprès du ministre et rendu public sur le site de la Commission.

Dans la foulée de son avis sur les enjeux éthiques des OGM, la Commission a été invitée à agir comme partenaire pour la mise en place d'un site gouvernemental sur ce thème et à s'assurer que le contenu de ce site serait aussi neutre et objectif que possible. La Commission fournit des pistes de réflexion à ce questionnement et rappelle les recommandations de son avis au moyen d'hyperliens sur le site gouvernemental qui mènent à une section thématique consacrée aux enjeux éthiques des OGM sur son propre site.

Enfin, des travaux sont en cours à la Commission sur les enjeux éthiques des nanotechnologies et des neurosciences. Des avis sur ces deux sujets sont en préparation et devraient être publiés en 2006 et 2007.

2.3 Orientation 3 : Favoriser une meilleure appropriation des avis et des recommandations du Conseil

Un sondage de satisfaction effectué en 2004 auprès des interlocuteurs et utilisateurs du Conseil a permis de confirmer la pertinence, la crédibilité et la qualité de ses travaux. Par contre, les répondants ont souhaité que ses avis et recommandations obtiennent un impact plus prononcé. Le Conseil retient donc trois axes d'intervention afin de renforcer sa stratégie de diffusion et de suivi. Le premier concerne l'impact de ses avis et recommandations auprès des interlocuteurs, c'est-à-dire des personnes ou organisations auxquelles il confie le soin de mettre en œuvre une recommandation donnée. Le deuxième axe porte sur l'appropriation des avis par les autres groupes ou individus pouvant utiliser l'information contenue dans ses avis et rapports. Le troisième axe vise l'amélioration des façons de faire, dans le cadre du processus de modernisation de l'État piloté par le gouvernement.

Axe 1 : L'appropriation des avis et recommandations par les interlocuteurs du Conseil

Objectifs	Indicateurs	Résultats
• Effectuer un suivi systématique des recommandations du Conseil pour chacun des avis.	• Publication d'un rapport annuel sur les activités de promotion réalisées pour chacun des avis.	• Voir annexe 4 du présent rapport.
	• Publication d'un rapport annuel comprenant les réactions officielles des interlocuteurs pour chacune des recommandations de chaque avis.	• Voir annexe 3 du présent rapport.
• Organiser, pour chacun des avis, des activités destinées spécifiquement aux interlocuteurs du Conseil.	• Nombre d'activités réalisées spécifiquement pour les interlocuteurs du Conseil pour chaque avis.	• Environ 20 activités. Voir annexe 4 du présent rapport.

Commentaires

L'année 2004-2005 coïncide avec le début d'un système de suivi complet : 1) des activités de promotion organisées par le Conseil et 2) des retombées de ses travaux. Chaque activité, événement, parution, etc., a donné lieu à la rédaction d'une fiche de suivi.

Les résultats du premier cahier de suivi apparaissent en annexe 4.

Le second cahier permet de témoigner du rayonnement et des retombées de ses avis. Il comprend, pour 2004-2005, 134 fiches explicatives, chacune décrivant la retombée obtenue pour une production donnée du Conseil. Un résumé du contenu du cahier apparaît en annexe 3.

Axe 2 : L'appropriation des avis et recommandations par les utilisateurs

Objectifs	Indicateurs	Résultats
• Augmenter, d'ici à 2008, le rayonnement des travaux du Conseil au Québec et dans le monde.	• Progression du nombre de visites du site Web selon l'origine des utilisateurs.	• Croissance 2004-2005/2003-2004 de : 1) 19 % (110 953 sessions/visiteurs); 2) 40 % du nombre total d'accès effectifs (1 220 491 accès)[1].
	• Progression du nombre de téléchargements des travaux du Conseil (nombre d'impressions de documents).	• Croissance annuelle de 14 % du nombre de pages vues (151 543 pages).
	• Taux et type d'utilisation des travaux du Conseil.	• À mesurer par sondage en 2007-2008.

Commentaires

S'ajoutant aux statistiques présentées dans le tableau, d'autres résultats ont permis d'accroître le rayonnement du Conseil à l'extérieur du Québec. Ainsi, à la demande du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, le Conseil a : 1) collaboré à l'accueil de quatre missions étrangères différentes (britannique, finlandaise, flamande et bavaroise); et 2) présidé un atelier de travail lors de la deuxième conférence internationale des chefs de gouvernement des régions partenaires (Bavière, Haute-Autriche, Californie, Afrique du Sud et Shandong).

La présidente de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie a participé à trois missions dans le cadre de la Conférence internationale sur la bioéthique organisée avec la collaboration de l'UNESCO.

Le Conseil a l'occasion, à partir de 2004-2005, de participer à des activités périodiques d'échanges et de concertation organisées par le Conseil consultatif (canadien) de la science et de la technologie (CCST) et réunissant les organismes similaires dans les provinces et territoires du Canada.

[1] Il n'a pas été possible de tracer un portrait de l'origine des visiteurs, les données ne nous ayant pas été fournies par le MDEIE en 2004-2005.

Axe 3 : L'amélioration des façons de faire

Objectifs	Indicateurs	Résultats
• Diversifier les partenariats dans la réalisation des travaux du Conseil.	• Type de partenariats réalisés.	• Partenariat avec le MDEIE, VRQ, les trois fonds subventionnaires, l'ADRIQ et l'Acfas dans le cadre de *Perspectives STS* : partenariat financier avec les deux premiers; partenariat de réalisation avec les autres. • Partenariat financier avec Valorisation-Recherche Québec pour la réalisation d'une étude sur la chaîne de valorisation de la recherche universitaire. • Partenariat avec l'Acfas pour l'organisation d'un colloque sur l'engagement des scientifiques auprès des citoyens. • Partenariat avec Science pour tous pour l'organisation d'un forum de concertation en culture scientifique et technique.
• Contribuer au développement du gouvernement en ligne.	• Nombre de consultations en ligne et autres transactions. • Proportion de documents distribués en ligne par rapport aux documents sous forme imprimée.	• Une consultation par le Conseil, une autre par la CEST. • À mesurer à partir de l'adoption du Plan stratégique.

Commentaires

À propos de la contribution au gouvernement en ligne, le secrétariat a franchi une étape préalable majeure en 2004-2005, à savoir la commande d'une analyse approfondie de l'architecture et de la scénarisation du site Web du Conseil en vue de le mettre à jour en 2005-2006.

3 Ressources

3.1 Ressources humaines

Voici le tableau de l'effectif autorisé pour l'année se terminant le 31 mars 2005*.

	Hors cadres	Cadres supérieurs	Personnel professionnel	Personnel technicien	Empl. de bureau	Total**
Présidence	1					1
Secrétariat du Conseil		1	15	1	5	22
Total	**1**	**1**	**15**	**1**	**5**	**23**

* Quatre postes autorisés sont des postes d'occasionnels.
** Dix-huit postes étaient pourvus au 31 mars 2005.

3.2 Ressources financières

Voici le tableau des ressources financières à la disposition du Conseil pour l'année 2004-2005*.

Supercatégories Catégories	Crédits votés (000 $)	Budget modifié** (000 $)
Fonctionnement – Rémunération		
01 Traitements	1 018,6	1 021,4
Sous-total	**1 018,6**	**1021,4**
Fonctionnement – Autres dépenses		
03 Communications	79,0	210,5
04 Services	83,0	418,5
05 Entretien et réparations	5,0	2,5
06 Loyer	164,1	138,5
07 Fournitures	32,0	38,7
08 Équipement	5,0	2,4
11 Autres dépenses	1,0	1,0
Sous-total	**369,1**	**812,1**
Amortissement		
Équipement, informatique et bureautique	0	0
Sous-total	0	0
Total – Budget de dépenses	**1 387,7**	**1 833,5**

Suite du tableau

Supercatégories Catégories	Crédits votés (000 $)	Budget modifié** (000 $)
Immobilisations 08 Équipement	0	0
Sous-total	0	0
Total – Budget de dépenses et d'immobilisations	**1 387,7**	**1 833,5**

* Le Conseil bénéficie aussi de plusieurs services administratifs fournis par le personnel du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation : dotation, rémunération, relations de travail, informatique, etc.

** En 2004-2005 le CST a obtenu des crédits supplémentaires de 220 000 $ pour les activités de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie ainsi que 200 000 $ à titre de contribution ministérielle pour le projet *Perspectives STS*. De plus, à ce budget modifié s'ajoute une somme de 83 360 $ fournie par Valorisation-Recherche Québec à titre de quote-part dans la réalisation du projet *Perspectives STS* pour l'exercice 2004-2005.

ANNEXE 1

LES PUBLICATIONS DU CONSEIL EN 2004-2005

Plan stratégique

1. *Plan stratégique 2005-2008* (en attente d'approbation)

Rapports annuels

2. *Rapport annuel de gestion 2003-2004*
   Octobre 2004, 33 p.
3. *Rapport annuel d'activité 2003-2004*
   Octobre 2004, 60 p.

Avis

4. *Les neurosciences au Québec. Un créneau d'excellence au bénéfice de la société*
   Mars 2005, 52 p.
5. *Le don et la transplantation d'organes : dilemmes éthiques en contexte de pénurie*
   Novembre 2004, 142 p.

Mémoires

6. *Consultation sur le projet de Plan de développement durable du Québec*
   Mémoire présenté au ministre de l'Environnement
   Février 2005, 24 p.
7. *Mémoire sur l'avenir de l'enseignement collégial*
   Mémoire présenté lors des audiences publiques sur l'avenir de l'enseignement collégial
   Mai 2004, 29 p.

Études et recherches

8. *Portrait statistique des neurosciences au Québec*
   Mars 2005, 101 p.
   Par Richard Blanchette
9. *La valorisation de la recherche universitaire – Clarification conceptuelle*
   Février 2005, 40 p.
   Par Alain Grisé
10. *La commercialisation des résultats de la recherche universitaire. Une revue de littérature*
    Janvier 2005, 47 p.
    Par Pierre Milot, Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST)

11. *Les préoccupations des Québécoises et des Québécois face à l'avenir*
Synthèse des résultats de l'enquête dans le cadre du projet *Perspectives STS*
Septembre 2004, 18 p.
Par Jean-Pierre Robitaille, avec la collaboration de la firme Écho Sondage inc.

12. *Construisez leur avenir : 40 grands défis pour le Québec*
Rapport sur l'atelier de prospective organisé par le Conseil de la science et de la technologie, les 28 et 29 octobre 2004 – Bromont
Mars 2005, 68 p.
Par Alain Bergeron

Documents de consultation

13. *Rapport de consultation sur les enjeux éthiques du don et de la transplantation d'organes*
Novembre 2004, 103 p.
Par la firme Jolicoeur et Associés

14. *Les enjeux éthiques du don et de la transplantation d'organes*
Mai 2004, 41 p.
Par David Boucher

Document de travail

15. *Le plagiat électronique dans les travaux scolaires : pour une réflexion éthique*
CEST jeunesse
Janvier 2005, 27 p.
Par David Boucher

Colloque

16. Soutien au colloque de Science pour tous – *La culture scientifique et technique en chantiers et en concertation*
Centre des sciences de Montréal
Novembre 2004

Articles

17. *La science au cœur de notre culture*
Mai 2005, p. 8
Actes du colloque Science pour tous – 2004
Par Hélène P. Tremblay

18. *Un marché du travail plus fluide pour la main-d'œuvre hautement qualifiée*
Page Libre opinion du journal *Le Devoir*, 27 juillet 2004
Par Hélène P. Tremblay et Jean-Pierre Robitaille

19. *Pas de pénurie généralisée de travailleurs très hautement qualifiés au Québec*
Le Soleil, 10 mai 2004, p. A15
Par Hélène P. Tremblay et Jean-Pierre Robitaille

20. *Les neurosciences au Québec, un secteur d'excellence à l'échelle canadienne et internationale*
Découvrir, mai-juin 2004, vol. 25, n° 3, p. 49
Par Richard Blanchette et Alain Bergeron

21. *La part de l'école dans le développement d'une culture scientifique et technique*
À paraître dans les actes du colloque « La formation à l'enseignement des sciences et des technologies au secondaire dans le contexte des réformes par compétences »
Congrès de l'Association internationale de pédagogie universitaire
Par Lise Santerre

22. « Bilan et prospective en matière d'innovation au Québec », *Territoires et fonctions, tome 2 : Des pratiques aux paradigmes : les systèmes régionaux et les dynamiques d'innovation en débats*; actes du colloque 2003 de l'Acfas
Par Hélène P. Tremblay et Alain Bergeron

ANNEXE 2

LES TRAVAUX EN COURS EN 2004-2005

1. Projet *Perspectives STS* : étapes 3 (rapport d'enquête auprès des chercheurs) et 4 (énoncé de chantiers de recherche pour sept défis majeurs pour le Québec).

2. Avis et documents préparatoires sur les conditions de réussite de l'innovation dans les PME manufacturières.

3. Soutien au colloque de l'Acfas « L'engagement des scientifiques auprès des citoyens ».

4. Avis sur le plagiat électronique dans les travaux scolaires : pour une réflexion éthique, CEST jeunesse.

5. Forum et consultation sur les enjeux éthiques de l'utilisation des données biométriques à des fins de sécurité.

6. Avis sur les enjeux éthiques des nanotechnologies.

7. Avis sur les enjeux éthiques des neurosciences.

ANNEXE 3

SUIVI GÉNÉRAL DU RAYONNEMENT ET DES RETOMBÉES DES PRODUCTIONS DU CONSEIL

Le secrétariat du Conseil de la science et de la technologie a mis en place au cours de l'exercice financier 2004-2005 un système de suivi du rayonnement et des retombées des productions du Conseil. Cet outil répertorie pour chaque production du CST les retombées qui y sont associées. C'est ainsi que, pour 2004-2005, le Secrétariat a rédigé un total de 134 fiches explicatives décrivant la nature de la retombée pour chaque production.

Les avis passés et récents du CST représentent 40 % de la rétroaction totale en 2004-2005. L'analyse des fiches événementielles révèle que, parmi les 12 publications recensées, les deux documents *Bâtir et innover : tendances dans le secteur du bâtiment* et *L'avenir de la main-d'œuvre hautement qualifiée* ont été les plus fréquemment rapportés dans les médias ou ont fait l'objet de citations dans différentes publications spécialisées. Il faut aussi souligner l'accueil favorable réservé à l'avis *Bâtir et innover* par la Commission de la construction du Québec ainsi que par le milieu industriel québécois.

Les rapports de conjoncture de 2001 et de 2004 principalement ont composé 18 % du rayonnement total. Ces deux ouvrages ont aussi été rapportés dans la plupart des médias québécois en plus d'être cités dans différentes revues spécialisées. Les organisations engagées en culture scientifique se sont senties interpellées par le Rapport de conjoncture 2004, au point où leur intérêt a débouché sur un colloque articulé autour de trois chantiers donnant lieu à des actions, ainsi que le recommandait le rapport.

Les autres activités recensées représentent 42 % du rayonnement total et renvoient aux travaux entourant le projet *Perspectives STS* ainsi qu'aux différentes études et aux divers mémoires réalisés par le CST. La part la plus importante sur le plan du rayonnement concerne principalement le projet *Perspectives STS* dont le déroulement des travaux a été rapporté dans de nombreux médias locaux ainsi qu'à l'étranger (bulletin du Commissariat du Plan, France). De nombreux témoignages ont aussi été exprimés sur l'utilité de l'étude *La valorisation de la recherche universitaire : clarification conceptuelle*, lors de la conférence organisée par l'ADRIQ sur le sujet. Il faut de plus souligner le souhait manifesté par le Conseil consultatif des sciences et de la technologie du Canada d'établir des relations durables avec le CST en raison du leadership manifesté par celui-ci dans son travail d'avancement de l'innovation.

Les pages suivantes reprennent les principales productions pour en préciser les résultats.

1- Projet *Perspectives STS*

La phase I du projet *Perspectives STS* s'est poursuivie au cours de l'année 2004-2005 et a fourni les résultats suivants :

- **Quarante grands défis socioéconomiques pour le Québec des 15 à 20 prochaines années.** Ces défis sont l'aboutissement du travail de cent personnalités venues des tous les horizons et réunies en atelier de prospective à Bromont, les 28 et 29 octobre 2004. Ils s'inspirent en bonne partie des résultats d'une enquête menée auprès de la population (1 625 répondants), en février 2004, sur les préoccupations des Québécoises et des Québécois face à l'avenir. Les quarante défis socioéconomiques couvrent un large spectre de thèmes, de la santé et de l'environnement au développement industriel, à la culture et à la démographie. Ils forment en soi une liste des grands sujets d'intérêt de la société québécoise face à son avenir et sont mis à la disposition des acteurs de tous les milieux, désireux d'orienter leurs actions en fonction des aspirations de la population.

- **Sept défis socioéconomiques majeurs pour orienter une partie de l'effort de recherche au Québec.** Parmi les quarante défis socioéconomiques, sept ont été retenus après une consultation en ligne auprès des chercheurs de tous les secteurs d'activité au Québec (1 306 répondants). Ces sept

défis sont ceux pour lesquels la contribution de la recherche et de l'innovation a été jugée la plus importante pour les prochaines années, soit pour mieux comprendre les problèmes en cause, soit pour fournir de nouvelles solutions. Leur pertinence pour la société québécoise ne fait aucun doute, puisqu'ils ont été désignés comme prioritaires par la population et comme les plus prometteurs sous l'aspect scientifique et technologique par les chercheurs. Les sept défis pourront donc servir à orienter une partie de l'effort de recherche au Québec dans tous les milieux. Ils pourront aussi inspirer les choix des organismes subventionnaires et des instances responsables de la politique québécoise de la science, de la technologie et de l'innovation. Ces sept défis socioéconomiques, majeurs aux yeux de la population comme à ceux des chercheurs, concernent :

1. Les habitudes de vie et la santé préventive
2. L'efficacité du système de santé au Québec
3. La gestion des ressources naturelles dans une perspective de développement durable
4. La qualité de la formation au Québec
5. La détermination de créneaux stratégiques et prioritaires pour l'économie québécoise
6. Les énergies nouvelles et les énergies renouvelables
7. Des moyens novateurs pour lutter contre la pauvreté

- **Les créneaux scientifiques les plus prometteurs pour le développement de la recherche au Québec.** Indépendamment de la sélection des défis socioéconomiques, la consultation des chercheurs a également permis de dresser une liste des créneaux de recherche ayant le plus fort potentiel de développement scientifique et technologique au Québec. Ces créneaux couvrent tous les champs disciplinaires et une forte proportion d'entre eux sont à caractère multidisciplinaire. Les créneaux ont été classés ensuite par le Conseil en huit grands domaines et en 56 axes de recherche. Comme les sept défis socioéconomiques mentionnés plus haut, la liste des créneaux prometteurs de R-D pourra inspirer les organismes subventionnaires et les instances responsables de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation.

Le projet *Perspectives STS* se poursuit en 2005-2006. Chacun des sept défis socioéconomiques retenus par les chercheurs au moment de la consultation sera soumis à un groupe d'experts qui auront pour tâches d'expliquer la nature et les enjeux de chacun des défis et de fournir des exemples de chantiers de recherche qui aideront à relever ces défis. Leurs rapports connaîtront une large diffusion et serviront à lancer la phase II de *Perspectives STS*. Celle-ci se réalisera pour la plus grande partie en 2005-2006. Avec le concours de partenaires financiers et des trois fonds subventionnaires du Québec, des analyses prospectives et stratégiques seront effectuées pour chacun des sept défis afin d'élaborer le contenu d'actions concertées à mettre en place. Les retombées concrètes du projet seront mesurées une fois que celui-ci sera terminé.

2- La culture scientifique et technique : une interface entre science, technologie et société. Rapport de conjoncture, 2004

Publié à la fin de l'année financière 2003-2004, le Rapport de conjoncture sur la culture scientifique et technique a été fort bien accueilli par l'ensemble des acteurs concernés et a suscité plusieurs initiatives en 2004-2005.

Conformément à la recommandation numéro 2 du rapport de conjoncture, les organismes de promotion de la culture scientifique et technique au Québec ont mis en place un premier forum de concertation pour définir des stratégies communes. C'est Science pour tous qui, à l'occasion de son colloque annuel, les 24 et 25 novembre 2004, a pris en charge cette responsabilité. Plusieurs projets concrets ont été proposés et lancés à cette occasion. Le compte rendu du forum se trouve sur le site Web de Science pour tous. Le Conseil a agi comme partenaire de l'événement.

Pour sa part, le ministre titulaire de la culture scientifique et technique s'est dit « à l'aise avec les recommandations » du rapport. À la suite de la recommandation numéro 1, voulant qu'il réaffirme sa responsabilité dans le domaine, le ministre a annoncé que des « efforts seront réalisés en concertation

avec mes collègues ainsi qu'en partenariat avec les entreprises et les organismes du milieu pour renforcer les liens entre les jeunes, les chercheurs et les citoyens » (lettre du 14 juin 2004).

Pour faire suite à cet engagement, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation a entrepris, au cours de 2004-2005, de préparer une stratégie ministérielle de communication de la population québécoise en vue de rehausser le niveau de culture scientifique et technique.

La participation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au développement de la culture scientifique et technique s'est trouvée renforcée par la formation d'une table de concertation entre ce ministère et les organismes du milieu. La recommandation numéro 3 du rapport de conjoncture plaidait en faveur d'un tel renforcement de la responsabilité du MELS.

En 2004-2005, on a vu également s'enclencher des projets qui devraient se réaliser au cours de l'année financière 2005-2006. Parmi eux, mentionnons l'initiative de l'Acfas, qui organisera des activités en mai et en octobre 2005 pour favoriser la participation des établissements d'enseignement supérieur et des fonds subventionnaires québécois au rapprochement entre science et société. Ces activités donneront suite aux recommandations 4 et 5 du rapport de conjoncture.

Enfin, conformément à la recommandation numéro 6 du rapport, l'édition 2005 du *Tableau de bord du système d'innovation québécois* produit par l'Observatoire-réseau du système d'innovation québécois (ORSIQ) sera enrichie d'indicateurs de culture scientifique et technique.

3- L'innovation dans les municipalités : perceptions des acteurs et défis. Avis, 2004

Au cours de l'année 2004-2005, plusieurs activités ont permis de donner suite à la troisième recommandation de l'avis voulant que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et d'autres acteurs s'emploient à stimuler l'innovation chez les élus, les employés et les fournisseurs municipaux.

Le *Plan de développement économique* (2005) de l'UMQ comprend une section importante sur l'innovation, dans laquelle on fait référence à l'avis du Conseil. L'UMQ a d'ailleurs invité la présidente à présenter l'avis aux élus, le 22 octobre 2004.

Parmi les initiatives adoptées par l'UMQ pour favoriser l'innovation et donner suite à l'avis, il faut souligner le lancement, en décembre 2004, du Mérite de l'ovation municipale, qui a notamment pour objectif de faire connaître les projets novateurs des municipalités québécoises et d'en accroître le transfert. Le Conseil a été amené à participer à l'élaboration du projet ainsi qu'à la sélection des lauréats.

4- L'avenir de la main-d'œuvre hautement qualifiée au Québec : une question d'ajustements. Avis, 2004

Cet avis résulte d'une requête ministérielle officielle pour évaluer « l'existence, voire la sévérité des pénuries plausibles de main-d'œuvre hautement qualifiée en sciences pures et appliquées, et en sciences de la santé... ».

Au moment de sa parution, l'avis a été fort bien accueilli dans les ministères québécois. En avril 2004, la ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration s'est réjouie du fait que plusieurs des recommandations du Conseil allaient dans le sens de ses propres interventions. La sous-ministre associée à Emploi-Québec a pour sa part félicité le Conseil pour la qualité de son avis et a longuement commenté plusieurs de ses recommandations.

Au cours de 2004-2005, l'avis a continué de soulever beaucoup d'intérêt dans les milieux concernés : entrevues publiées dans *Jobboom* (vol. 5, n° 8, p. 21-23) et dans la revue *Commerce* (décembre 2004), conférences prononcées devant les comités sectoriels de main-d'œuvre (2 septembre 2004) et le Conseil national des cycles supérieurs (11 mai 2004), mentions de l'avis dans des rapports d'organismes comme la Fédération des cégeps et Techno-Compétences.

5- Bâtir et innover : tendances et défis dans le secteur du bâtiment. Avis, 2003

Les recommandations du Conseil dans cet avis ont continué de cheminer au cours de 2004-2005.

Ainsi, plus de 60 industriels consultés par le Centre d'études et de recherches pour l'avancement de la construction au Québec (CERACQ) ont voté unanimement au printemps de 2004 en faveur de la création d'un centre de recherche, de démonstration et de transfert en innovation, objet de la principale recommandation du Conseil. Des lettres de manifestation d'intérêt ont également été reçues de la Commission de la construction du Québec, de l'Institut de recherche en santé et sécurité du travail, de l'Institut de recherche sur la construction du CNRC, etc.

Par ailleurs, le CERACQ a élaboré une stratégie complète pour soutenir l'innovation dans son secteur, en consultation avec des acteurs clés : définition commune des objectifs prioritaires, conception d'une douzaine de grands projets pilotes (évalués à quelque 100 millions de dollars), création d'un comité d'encadrement de ces projets, etc. Le CERACQ attribue à l'avis du Conseil le rôle de déclencheur joué par sa stratégie.

6- Le don et la transplantation d'organes : dilemmes éthiques en contexte de pénurie. Avis, 2004

Publié à l'automne de 2004, l'avis formule dix recommandations à l'intention des décideurs politiques et institutionnels. Les résultats d'une consultation auprès d'une centaine d'interlocuteurs et d'experts du domaine du don et de la transplantation, réalisée dans le cadre des travaux préparatoires à l'avis et fondée sur un document de consultation préparé à cet effet, ont permis au Conseil d'arrimer sa réflexion et ses recommandations sur les besoins et les attentes des citoyens et des praticiens. Exceptionnellement, une version anglaise de cet avis est disponible sur le site de la Commission.

Dès sa parution, l'avis a suscité un vif intérêt dans les milieux concernés. Son lancement, lors du Forum de la Fondation du rein sur le don d'organes et de tissus, s'est effectué en présence d'un fort contingent de praticiens travaillant dans le domaine. On a alors qualifié la publication de l'avis de première canadienne sur le sujet.

7- Mémoire sur le projet de Plan de développement durable du Québec, 2005

Le projet de Plan de développement durable du ministre Mulcair cite l'avis du Conseil paru sur le sujet en 2002. Dans cet avis, le Conseil demandait au gouvernement du Québec de faire du développement durable une priorité. Il est difficile d'évaluer l'influence qu'a eue l'avis sur le projet de plan, mais on a pu constater que plusieurs mesures proposées par le ministre rejoignent ce qui était recommandé dans l'avis : élaboration d'une stratégie, création d'un poste de commissaire, création d'un fonds « vert », mise en place d'un système d'indicateurs aptes à mesurer les progrès accomplis…

Le mémoire préparé par le Conseil reprend quelques-uns des messages les plus importants de l'avis. Il insiste notamment sur le fait que le développement durable ne s'oppose pas au développement économique, mais qu'il crée des occasions d'innover et de créer des produits exportables à haute valeur ajoutée. Au cours de sa tournée de consultation, le ministre a reçu la présidente du Conseil et s'est engagé à accorder plus d'espace à la science et à l'innovation dans le document final.

8- OGM et alimentation humaine : impact et enjeux pour le Québec, avis, 2002; Pour une gestion éthique des OGM, avis de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie, 2003 et mémoire, 2004

L'avis de 2002 découlait d'une demande ministérielle commune de trois ministres, celui de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, celui de l'Environnement et celui de la Recherche, de la Science et de la Technologie. En matière de gestion des OGM alimentaires au Québec, le Conseil préconisait une démarche transparente et démocratique, incluant la diffusion d'une information fiable et validée. Au cours de l'année 2004-2005, un site Web gouvernemental a été créé pour informer le grand public sur ce que l'on sait de la nature des OGM et des risques qui leur sont liés. Cette mesure donne explicitement suite à la demande du Conseil.

À la demande du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, la Commission de l'éthique de la science et de la technologie (CEST) a collaboré au contenu de ce site Web pour ce qui est des aspects éthiques.

Après avoir reçu le mémoire sur les enjeux éthiques liés aux OGM, la Commission parlementaire sur l'agriculture, les pêcheries et l'alimentation a invité la CEST à participer à un panel sur l'étiquetage dans un contexte de sécurité alimentaire.

ANNEXE 4

ACTIVITÉS DE PROMOTION DES AVIS ET RECOMMANDATIONS 2004-2005

Production	Conférences prononcées (nombre)	Entrevues et articles	Collaborations à des événements externes
1) *Perspectives STS*	4	7	
2) Rapport de conjoncture 2004	2	12	3
3) Innovation dans les municipalités	3	4	1
4) Innovation sociale et innovation technologique	3		1
5) Bâtir et innover	4	4	
6) L'avenir de la main-d'œuvre hautement qualifiée	3	5	
7) Les neurosciences au Québec		1	
8) Rapport de conjoncture 2001	1	5	1
9) Mémoire sur le projet de Plan de développement durable du Québec	1		
10) Promotion du Conseil de la science et de la technologie	3		1

ANNEXE 5

EXTRAIT DE LA LOI SUR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL ET DE LA RECHERCHE (2004, CHAPITRE M-30.01)

Chapitre IV
Le Conseil de la science et de la technologie

Section I

Institution et organisation

31. Est institué le « Conseil de la science et de la technologie ».

32. Le secrétariat du Conseil est situé à l'endroit déterminé par le gouvernement. Un avis de la situation ou de tout déplacement du secrétariat est publié à la Gazette officielle du Québec.

33. Le Conseil se compose de 15 membres, dont un président, nommés par le gouvernement et provenant des milieux de la recherche, de l'enseignement universitaire et collégial, des affaires, du travail, de l'information scientifique et technique ainsi que du secteur public et parapublic.

    Le gouvernement peut désigner au plus trois observateurs auprès du Conseil; ceux-ci participent aux réunions du Conseil, mais sans droit de vote.

34. Le président du Conseil est nommé pour au plus cinq ans; les autres membres sont nommés pour au plus trois ans.

    Leur mandat ne peut être renouvelé consécutivement qu'une fois. À l'expiration de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

35. Toute vacance survenant en cours de mandat parmi les membres du Conseil est comblée selon le mode de nomination prévu à l'article 33.

    Constitue une vacance l'absence à un nombre de réunions déterminé par le règlement de régie interne du Conseil, dans les cas et circonstances qu'il indique.

36. Le président, qui exerce ses fonctions à plein temps, administre le Conseil et en dirige le personnel.

    Le gouvernement fixe la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du président.

37. Les membres du Conseil autres que le président ne sont pas rémunérés. Ils ont toutefois droit, dans la mesure prévue par règlement du gouvernement et sur présentation des pièces justificatives, à une allocation de présence et au remboursement des frais raisonnables engagés par eux dans l'exercice de leurs fonctions.

38. Les séances du Conseil et, le cas échéant, celles de ses commissions sont publiques, sauf celles portant sur des questions de régie interne.

    Le Conseil peut tenir ses séances à tout endroit au Québec.

    Le quorum aux séances du conseil d'administration est de sept membres.

En cas de partage, le président a voix prépondérante.

Le secrétaire ainsi que les autres membres du personnel du Conseil sont nommés conformément à la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., chapitre F-3.1.1).

Section II

Fonctions et pouvoirs

40. Le Conseil a pour fonction de conseiller le ministre sur toute question relative à l'ensemble du développement scientifique et technologique du Québec.

    À cette fin, le Conseil doit périodiquement faire rapport au ministre sur l'état et les besoins de la recherche et de la technologie.

41. Dans l'exercice de cette fonction, le Conseil peut :

    1° donner au ministre des avis ou lui faire des recommandations sur toute question relative au développement scientifique et technologique du Québec;

    2° solliciter ou recevoir les requêtes, l'opinion et les suggestions d'organismes ou de groupes intéressés ainsi que du public en général, sur toute question relative au développement scientifique et technologique du Québec;

    3° effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de sa fonction.

42. Le Conseil doit donner son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui soumet relativement au développement de la science et de la technologie.

    Il peut en outre communiquer au ministre les constatations qu'il a faites et les conclusions auxquelles il arrive.

43. Le Conseil peut former des comités pour la bonne marche de ses travaux. Il doit en outre, à la demande du ministre, former des commissions pour l'étude de questions particulières.

    Les membres de ces comités et de ces commissions ne sont pas rémunérés; ils ont toutefois droit, dans la mesure prévue par règlement du gouvernement et sur présentation des pièces justificatives, à une allocation de présence et au remboursement des frais raisonnables engagés par eux dans l'exercice de leurs fonctions.

44. Le Conseil peut adopter un règlement de régie interne.

Section III

Rapport

45. Le Conseil transmet au ministre, au plus tard le 31 juillet de chaque année, un rapport de ses activités pour l'exercice financier précédent.

    Le ministre dépose ce rapport à l'Assemblée nationale dans les 30 jours de sa réception si l'assemblée est en session ou, si elle ne siège pas, dans les 30 jours de l'ouverture de la session suivante ou de la reprise de ses travaux.

ANNEXE 6

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU CONSEIL

Objet et champ d'application

1. Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (Décret 824-98 du 17 juin 1998[2]), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs publics membres du Conseil de la science et de la technologie du Québec.

2. Sont administrateurs publics membres du Conseil de la science et de la technologie : les membres réguliers, les membres observateurs, le président ainsi que le secrétaire général, ce dernier en tant que « titulaire de charges administratives » au sens du Règlement (chap. 1, art. 2).

Principes généraux

3. Les membres du Conseil de la science et de la technologie, ci-après appelé le Conseil, sont nommés ou désignés pour conseiller le ministre responsable du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation sur toute question relative à l'ensemble du développement scientifique et technologique du Québec. À ce titre, les membres du Conseil sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit de le faire toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.

4. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules décrire toutes les actions à éviter, ni énumérer toutes les actions à privilégier. Il appartient à chaque membre d'agir avec honnêteté et discernement, dans le respect des lois communes, en fondant son comportement sur le principe que ses décisions sont prises dans l'intérêt public.

Devoirs et obligations

Rigueur et intégrité

5. Les membres exercent leurs fonctions au meilleur de leurs aptitudes et de leurs connaissances, avec rigueur, assiduité, diligence et intégrité.

Discrétion

6. Les membres sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et qui revêtent un caractère confidentiel.

7. Les membres invités à représenter officiellement le Conseil doivent obtenir au préalable l'autorisation du président.

Neutralité politique

8. Les membres font preuve de neutralité politique dans l'exercice de leurs fonctions.

9. Le président et le secrétaire général, en tant qu'administrateurs publics à temps plein, font preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

2. Édicté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30).

Activités politiques

10. Le président et le secrétaire général, en tant qu'administrateurs publics à temps plein, doivent informer le secrétaire général du Conseil exécutif avant de présenter leur candidature à une charge publique élective.

11. Le président, en tant qu'administrateur public à temps plein dont le mandat est à durée déterminée, doit se démettre de ses fonctions s'il est élu à une charge publique élective et accepte son élection.

12. Le secrétaire général, en tant qu'administrateur public à temps plein, doit demander et peut obtenir un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature à une charge publique élective.

Conflits d'intérêts

13. Les membres évitent de se placer dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de nature pécuniaire ou morale, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public en vue duquel ils exercent leurs fonctions.

14. Les membres ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.

15. Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés dans le but d'obtenir les services des membres du Conseil, à l'exception de l'allocation ou de la rémunération à laquelle ceux-ci ont droit dans le cadre de leurs fonctions.

16. Les membres doivent s'absenter durant les réunions du Conseil au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de les placer en situation de conflit d'intérêts.

17. Les membres ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.

18. Le président et le secrétaire général, en tant qu'administrateurs publics à temps plein, ne peuvent, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit leurs intérêts personnels et les devoirs de leurs fonctions.

Exclusivité de service

19. Le président et le secrétaire général, en tant qu'administrateurs publics à temps plein, doivent exercer leurs fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui les a nommés les affecte aussi à d'autres fonctions.

20. Le président et le secrétaire général peuvent, avec le consentement de l'autorité qui les a nommés, exercer des activités didactiques rémunérées et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

L'après-mandat

21. Il est interdit aux membres, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions antérieures ou d'utiliser à leur profit ou pour un tiers de l'information non accessible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

Mesures d'application

22. Le président du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Il doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés.

23. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président du Conseil ou l'un de ses membres qui est en cause, à l'exception du secrétaire général du Conseil qui est placé directement sous l'autorité du président.

24. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.

25. L'autorité compétente fait part aux membres du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut leur être imposée et les informe qu'ils peuvent, dans les sept jours, lui fournir leurs observations et, s'ils le demandent, être entendus sur le sujet.

26. Sur conclusion qu'un membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

27. La sanction imposée est la réprimande, la révocation ou la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois lorsque le membre en cause est administrateur public à temps plein. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

Conseil de la science et de la technologie
Québec

www.cst.gouv.qc.ca